



Stormy weather

Le Père Noël semble être passé avant l'heure sur les marchés financiers. Les généreux bienfaiteurs s'appellent cette année Donald Trump et Boris Johnson.

Le premier a négocié un ersatz d'accord commercial permettant de stopper (pour l'instant) l'escalade de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats Unis. Comme nous l'avions écrit dans notre éditorial du 14 Août dernier, Donald Trump a besoin d'une économie solide pour espérer gagner les élections de Novembre 2020. Les tensions commerciales ralentissent le commerce et freinent l'investissement aux Etats Unis. Il est peu probable qu'il prenne le risque d'envenimer la situation avant les prochaines échéances électorales.

Le second vient de brillamment remporter les élections britanniques. Ce succès est dû d'une part, à la lassitude d'une partie des électeurs concernant les discussions relatives au Brexit, d'autre part, au rejet suscité par son principal opposant, Jeremy Corbyn.

Mais il est trop tôt pour anticiper l'épiphanie. Les brasiers géopolitiques pourraient se rallumer prochainement (Italie, Moyen Orient, Chine, ...). La campagne électorale américaine va entrer dans le vif du sujet à partir du mois de Février. Elle pourrait faire émerger des opposants plus extrêmes et promet de ne pas être facile pour Donald Trump et Enfin, le Brexit reste à mettre en oeuvre.

Brexit : une sortie en « trompe l'œil » ?

Certes, le Parlement britannique va ratifier d'ici le 30 Janvier 2020 l'article 50 relatif à la sortie du pays de l'Union Européenne. Le Parlement européen devrait également donner son accord. La mise en oeuvre de l'article 50 est importante. Elle va changer la donne psychologique. Il n'y aura plus de débat quant au départ effectif du Royaume Uni, plus de proposition d'un second référendum pour annuler les résultats du premier.

Mais l'accord négocié entre le Royaume Uni et l'Union Européenne ne règle que les grands principes du Brexit. Le traité commercial définissant les relations entre les deux parties reste à écrire.

A partir du 1er Février 2020, le Royaume Uni va entrer temporairement dans un « no man's land » commercial. Il devra respecter toutes les règles communautaires sans pouvoir participer désormais à leur supervision. Boris Johnson a promis que cette situation, peu agréable pour le citoyen britannique, ne durerait pas. Le traité serait ratifié d'ici le 31 Décembre 2020.

En supposant que cela soit le cas (ce qui, on le verra, paraît irréaliste), les deux Chambres du Parlement britannique devraient de leur côté adopter en 2020 une législation aussi volumineuse que l'Encyclopedia Universalis pour se substituer aux lois et règlements européens à la fin de la période de transition. Les sujets ne sont ni anodins, ni consensuels : immigration, agriculture, commerce, ...

Les négociations avec l'Union Européenne promettent d'être encore plus âpres que pour l'article 50. Elles devront porter sur les sujets précités et bien d'autres encore : la sécurité, les données, la recherche, les échanges universitaires, la pêche, les services financiers, ...

Si les partenaires se mettent d'accord, le traité devra être ratifié à l'unanimité par les 27 parlements nationaux et quelques parlements régionaux. Les derniers traités commerciaux (Canada, Corée du Sud, Japon) n'ont pu être mis en place qu'après de longues années de débats alors que les enjeux étaient bien moindres. Certains, tel l'Etat de Wallonie, seront tentés de faire du chantage à la signature pour résoudre leurs problèmes particuliers.

Boris Johnson l'optimiste ?

La barre du 31 Décembre 2020 semble être trop haute pour les négociateurs européens et britanniques.

Boris Johnson n'est pas d'accord avec cette prédiction. Il affirme qu'il a réussi là où Teresa May avait échoué en menant à bien le Brexit « formel », omettant toutefois de rappeler qu'il avait été contraint pour cela de sacrifier l'Irlande du Nord.

Il estime également qu'un accord commercial devrait être plus facile à finaliser entre des partenaires partageant déjà le même corps de règles. Mais les promesses qu'il a faites à son électorat quant à la liberté retrouvée pour subventionner, déréguler et détaxer vont se heurter à des Européens qui refuseront de commercer avec un partenaire qui ne joue plus avec les mêmes règles.

Boris Johnson est par ailleurs convaincu que la fixation d'une date limite contraindra les parties à s'entendre. Le risque est qu'il s'agisse alors d'un accord a minima qui ne traite que de généralités et non les sujets qui importent au Royaume Uni (services financiers, sécurité, ...).

Il agite enfin, en cas d'impossibilité de parvenir à un accord, la menace d'une sortie non négociée dans laquelle les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce seraient

appliquées. Il s'agit probablement d'un bluff tant le Royaume Uni aurait à perdre dans une telle situation.

Suicidal Tendencies ?

La contrainte calendaire pèsera en premier lieu sur Boris Johnson. Tant que la période transitoire durera, il sera dans la situation du vassal face au suzerain européen. Cela pourrait le conduire à consentir quelques concessions.

Il peut en revanche espérer que le front uni offert jusqu'à présent par la Commission Européenne s'effritera lorsque les différents sujets seront traités séparément, tant les intérêts divergent entre les différents Etats européens.

Boris Johnson dispose par ailleurs de deux atouts dont ne disposait pas Teresa May : la légitimité populaire et un Parlement solidaire.

L'année 2020 promet donc d'être agitée outre-manche. Trois prédictions peuvent être avancées à ce stade. 1. Comme pour l'article 50, il est probable que les négociations déborderont du cadre initialement fixé. 2. Les coups de bluff vont se succéder mais un accord sera finalement obtenu. 3. Il ne faut pas enterrer précipitamment le Royaume Uni.

Quant aux marchés financiers, les bonnes nouvelles géopolitiques sont dans les cours. Pour qu'ils continuent leur progression, la croissance économique devra prendre le relais.

Pour plus d'informations :

- Téléphone : 01.42.85.80.00
- Courriel : info@maubourg-entreprise.fr